

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Le 28 Juin 2018 à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 Juin 2018, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Michel GUILLOU, José LENEPVEU, Sophie BOYER, Serge QUEMERE, Catherine DE ABREU, Etienne CHEREAU et Jocelyne CAROFF, Adjoints ; MM. (Mmes) Max GOUDENHOFT, Fanny DERRIEN, Frédéric HENRIO, Danièle GOMES, Solenn LE STRAT-MOYSAN, Dominique LE NAOUR, Catherine GARREAU, Jean-Luc QUEMERE, Lydie GOARIN, Edith GOURLAN, Jean-Christophe HUIBANT, Henri BOUTET, Jérôme GOURMELEN, Patrick LE GUYADER, René ROCUET et Sophie TUDAL, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme Nathalie DROAL

Procurations : M. Daniel MANCHEC à M. Dominique LE NAOUR et M. Serge SINOU à M. René ROCUET

Secrétaire de séance : Mme Danièle GOMES

1 - M : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire demande au conseil municipal de modifier l'ordre du jour de sa séance en ajoutant une question suivante : « Adhésion de la Communauté de communes du pays fouesnantais au SYMEED 29 ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE MODIFIER l'ordre du jour du Conseil municipal.

2 - M : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 15 mai 2018 est approuvé après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 2 abstentions (Mme Fanny DERRIEN et M. Jérôme GOURMELEN).

3 - M : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal que la Commission d'Administration Municipale, réunie le 22 mai 2018, a examiné une demande d'attribution de subvention de 150 € formulée par la FNACA, Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de l'association.

Michel GUILLOU signale que cette demande est arrivée tardivement. Elle est identique à l'année dernière.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ATTRIBUER une subvention de 150 € à la FNACA.

4 - M : TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2018-2019

M. Etienne CHEREAU présente les effectifs des transports scolaires vers les écoles maternelle et élémentaire. La commission d'administration municipale propose une augmentation de 1,5% du montant des transports scolaires conformément à la revalorisation approuvée lors du conseil municipal du 14 décembre 2017, pour les différents tarifs communaux relatifs à l'accueil de l'enfant.

1 - Effectifs transportés

Années	Effectifs
2017/2018	20
2018/2019	17 (au 25 juin)

M. Etienne CHEREAU rappelle que pendant l'année scolaire 2017/2018 les vingt enfants inscrits étaient transportés par les deux minibus communaux et un prestataire taxi. La société de taxi, a récemment déménagé et a annoncé l'arrêt de son intervention pour la prochaine rentrée scolaire.

Les services municipaux sont aujourd'hui en recherche de solutions pour assurer le transport des dix -sept élèves actuellement préinscrits. L'organisation sera effective avant la fin des vacances scolaires.

2 - Tarifs annuels par élève du 3 Septembre 2018 au 5 Juillet 2019

Rang de l'enfant	tarifs (en €)	Proposition de tarif (en €)*
	Année 2017/2018	Année 2018/2019
1 ^{er} enfant	128,63	130,56
2 ^{ème} enfant	85,75	87,04
3 ^{ème} enfant	42,87	43,51
4 ^{ème} enfant	gratuit	gratuit

* un demi-tarif est appliqué pour l'élève de maternelle scolarisé tous les matins uniquement.

Le Comité Consultatif des Structures d'Accueil lors de sa séance du lundi 25 juin 2018 a examiné cette proposition et a émis un avis favorable à cette proposition. M. Etienne CHEREAU explique qu'un nouveau règlement du transport scolaire sera présenté au Conseil municipal de Septembre prochain.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Etienne CHEREAU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE VOTER les tarifs du transport scolaire, avec une augmentation de 1,5% comme indiqué ci-dessus.

5 - M : DENOMINATION D'UNE PLACE PUBLIQUE

Le Conseil municipal du 20 décembre 2010 avait délibéré pour nommer la place sur laquelle a été implantée la stèle des anciens combattants : « Place des anciens combattants ». Après un vote à main levées le conseil avait adopté, à l'unanimité, moins 2 abstentions, cette dénomination.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il serait souhaitable de renommer la place située en face de la stèle des anciens combattants située rue d'Armor afin de mettre en avant l'héroïsme dont le Colonel Arnaud BELTRAME a fait preuve lors de l'attentat du 23 mars 2018 au supermarché de Trèbes (Aude).

La Commission d'Administration Municipale propose au Conseil municipal la dénomination suivante :

- Place Colonel Arnaud BELTRAME.

M. José LENEPVEU explique avoir pris contact avec l'épouse et la mère du Colonel Arnaud BELTRAME. Il lit devant le Conseil municipal la lettre de remerciement de l'épouse et de la mère du Colonel devant cette initiative municipale.

Dans l'hypothèse où le Conseil municipal accepterait de modifier la dénomination de la place des anciens combattants, M. José LENEPVEU émet le souhait que la lettre de l'épouse soit lue par les enfants des écoles.

Mme Danièle GOMES demande si une autre place sera dénommée Place des Anciens combattants. M. José LENEPVEU répond que la stèle a été posée provisoirement à cet endroit et qu'un autre lieu pourrait être envisagé.

M. Henri BOUTET demande que pendant l'éloge au Colonel Arnaud BELTRAME soit associé les autres victimes de l'attentat.

Mme Jocelyne CAROFF interroge M. José LENEPVEU pour savoir si l'épouse et la mère du Colonel BELTRAME seront invitées à l'inauguration de la place.

M. José LENEPVEU répond qu'elles seront conviées à participer à cette cérémonie municipale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. José LENEPVEU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE CHANGER le nom de la place des anciens combattants

DE DONNER le nom du Colonel Arnaud BELTRAME à cette place.

6 - M : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYMEED 29

M. le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire a décidé dans sa séance du 12 juillet 2017 d'adhérer au Syndicat Mixte d'Etude pour l'Elimination des Déchets en Finistère (SYMEED 29).

Le SYMEED a pour objet général d'assurer des missions d'animation, de coordination et d'accompagnement des actions départementales et locales concourant aux objectifs des plans en matière de prévention, de valorisation et de coopération territoriale dans le domaine de la gestion des déchets.

La quasi-totalité des autres collectivités, communautés ou syndicat du Finistère intervenant dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets, dont adhérents au SYMEED 29.

L'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « a moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté ».

Les statuts de la communauté de communes du pays Fouesnantais ne prévoyant pas de dispositions contraires dans l'immédiat, il est proposé au Conseil municipal de donner son accord pour l'adhésion de la Communauté de Communes du pays Fouesnantais au SYMEED 29.

Mme Sophie BOYER questionne M. le Maire sur l'absence d'adhésion de la CCPF au SYMEED 29 jusqu'à présent et déplore que la CCPF ne l'ait effectuée avant pour faire partager aux collectivités membres du SYMEED 29 ses compétences et son avance en matière de gestion des déchets.

M. René ROCUET interroge M. le Maire pour connaître si cette question a été débattue au sein de la CCPF.

M. le Maire répond que les Communes membres doivent au préalable délibérer pour permettre l'adhésion de la CCPF. Pour rappel, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement le 12 Juillet 2017.

M. René ROCUET regrette que la communauté de communes du pays Fouesnantais fasse partie de trop d'organismes de coopération et demande le montant de la cotisation auprès de ce syndicat mixte.

M. Le Maire ne peut pas apporter cette précision.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE l'adhésion de la communauté de communes du pays Fouesnantais au SYMEED 29.

7 - M : INFORMATIONS DIVERSES

📖 M. le Maire informe le Conseil municipal que le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu en Mairie le Mardi 29 Mai à 10 heures par le biais du logiciel Elections en présence de MM. André GUILLOU, Maire, José LENEPVEU et Serge QUEMERE, adjoints au Maire et Maud PENNOBER. Les personnes suivantes ont été désignées :

- ✓ Monsieur Damien COIFFARD, 13 Hameau de la Fontaine du Chapon
- ✓ Madame Béatrice LANCIEN, 69 Route de la Véronique
- ✓ Madame Livia FERREIRA DA COSTA, 92 bis Route de Concarneau
- ✓ Madame Maryvonne LE RAVALLEC, 45 Route de la Véronique
- ✓ Monsieur Jérémy LE GUEN, 12 Résidence Park Laë
- ✓ Madame Catherine LOUEDEC, Quillouarn
- ✓ Madame Michelle SEZNEC, 87 Route de Quimper
- ✓ Madame Caroline ROCUET, 56 Chemin de Beg Kervoalic
- ✓ Madame Valérie ROUSSEAU, 8 Hameau de Kérinou

M. José LENEPVEU précise que le tirage a été fait via le logiciel élection. Les personnes ont été informées de ce tirage par la mairie. Après avoir réceptionné leurs réponses, elles ont été communiquées au tribunal de grande instance.

📖 M. Etienne CHEREAU présente le compte-rendu de la réunion du comité consultatif des structures d'accueil. Plusieurs questions ont été traitées :


- Aide aux devoirs : cette demande émane des parents d'élèves. La commune ne peut pas mettre du personnel pour cette aide aux leçons Par contre la commune proposerait aux parents de créer une association composée de bénévoles pour assurer ce service. Les locaux de Ty ker coz seraient mis à disposition de l'association avec des équipements informatiques. Les parents auront toutefois l'obligation d'inscrire les enfants à l'accueil périscolaire mais la législation interdit aux enfants de retourner à l'accueil périscolaire dès à la fin des devoirs, les parents devront récupérer les enfants à Ty Ker Coz.
- Point sur l'inscription ASH : M. Etienne CHEREAU rappelle que pour connaître les effectifs précis à l'ALSH, les familles ont l'obligation d'inscrire ou désinscrire leur enfant 48 heures avant son accueil en structure. Près de 94 % des familles utilisent aujourd'hui ce service, les 6% restant se voient appliqués une majoration de leur tarification.
- Réalisation d'un exercice incendie au restaurant scolaire
- Point sur les séjours de l'été 2018 : M. Etienne CHEREAU précise que des places toujours disponibles
- Théâtre animé par l'espace jeunes : le groupe de théâtre a présenté son spectacle à l'Agora, au collège de Kervihan et dans la salle du Nautille le 15 juin dernier. L'atelier composé d'autant de filles que de garçons se reconduit à la rentrée scolaire.

📖 Mme Catherine DE ABREU rappelle au Conseil municipal le récent déroulement du concours des jardins fleuris 2018 pour lequel la commune la retrouve les inscrits des années passées.

M. Jean-Luc QUEMERE s'interroge sur l'intérêt du maintien du concours. Mme Catherine DE ABREU souligne que l'annulation de ce concours ne permettrait plus aux participants de se présenter au concours départemental ou autre. Le maintien du concours favorise la mise en avant des citoyens qui participent à l'embellissement de la commune.

M. le Maire suggère une modification de la formule l'année prochaine

Mme Catherine termine son intervention en informant le conseil municipal de la proposition du comité consultatif de l'environnement d'installer un panneau « zéro phyto » dans le cimetière communal.

 Réunions et manifestations :

- Vendredi 29 juin à 19 h 30 : soirée cinéma de plein air au Parc Saint-Primel.
- Lundi 2 juillet à 20 h 30 : Conseil communautaire à GOUESNAC'H.
- Jeudi 5 Juillet à 18 h 30 (MC salle 2) Projection du fil « ensemble dans la différence » par le service jeunesse.
- Samedi 7 juillet 8 h 30 à 12 h : Collecte de sang.
- Samedi 7 juillet : Comice agricole à TOURC'H.
- Samedi 7 juillet à 19 h 30 : soirée de la Saint-Jean.
- Dimanche 8 juillet : Pardon du Dréau.
- Mercredi 11 juillet à 18 h : marché d'été, Place de l'Eglise, animé par les Santiags.
- Mercredi 25 juillet à 18 h : marché d'été, Place de l'Eglise, animé par passion danse.
- Lundi 30 juillet à 19 h 30 : Balade musicale et contée, Bois du Moustoir.
- Vendredi 3 août à 16 h : Nuit de la Moisson.
- Mercredi 8 août à 18 h : marché d'été, Place de l'Eglise, animé par les Kanfarded.
- Dimanche 19 août : Pardon de Saint-Philibert.
- Dimanche 2 septembre : Pardon de la Véronique.
- Samedi 8 septembre à 9 h : Forum des Associations à la halle des sports.

 Date du prochain Conseil Municipal : pas de date de définie.

La séance est levée à 21 H 00 et ont signé les membres présents.

A l'issue de la réunion du Conseil municipal, Mme Solenn LE STRAT-MOYSAN et 11 jeunes du comité consultatif des jeunes ont présenté les actions développées au cours de l'année scolaire.